

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

DELIBERATION N°28-CC / 2013 / CCDS
REPLACEMENT D'UN CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DE KOUROU

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Adelson MAGLOIRE, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Kourou du 03/05/2013 ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

Article 2. **PRECISE** que M. François MINFIR, conseiller municipal de Kourou remplace Madame Lydie CARISTAN, conseillère disparue dans les instances suivantes :

- la Commission Environnement, en qualité de membre titulaire,
- le Conseil d'administration du CIAS des Savanes, en qualité de membre suppléant,

Article 3. **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 3
-Pour : 3
-Contre :
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

**P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**


Charles RINGUET



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

01 JUIL. 2013

ARRIVÉE

transmis A.....